

Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes - N° 151 - 12 janvier 2010

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche Mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien la MMF) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et à vos ami-es.

Vous pouvez aussi lire ce Courrier sur : <http://www.mmf-france.fr/courriers.htm>

SOMMAIRE

- 1 - Rassemblement pour la réouverture du Centre d'IVG de Tenon
 - 2 - Réunion pour soutenir le maintien du centre IVG de St Antoine
 - 3 - Manifestation pour la régularisation des travailleuses et des travailleurs sans papiers
 - 4 - Pétition pour la suppression du ministère de l'identité nationale
 - 5 - Une pétition de soutien pour Loubna Ahmed Al Hussein
 - 6 - Non aux fermetures de centres CIVG, suite...
 - 7 - Meeting du CNDF pour les élections régionales
 - 8 - Offensive contre l'ordre moral, samedi à Nantes
 - 9 - Continuons à soutenir Alicja Tysiac
 - 10 - La prise en charge des IVG inscrite dans les plans régionaux de santé - Renée Carton
 - 11 - Propos de l'interdiction du film « le baiser de la lune » - MFPPF
 - 12 - «Beaucoup de femmes se retrouvent enceintes alors qu'elles prennent la pilule» - MFPPF
 - 13 - Violences : la double peine des femmes étrangères - Le Monde 09-02-10
 - 14 - Solidarité avec le mouvement des femmes en Iran - Pétition
 - 15 - Iran, Déclaration WLUML sur l'arrestation de l'avocat de Maryam Ghanbari
 - 16 - Les droits des femmes afghanes ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel d'une « réconciliation » avec les Talibans
 - 17 - Colloque : « Au delà du silence : comment penser la déviance des femmes ? »
 - 18 - *Café des Femmes Saison 2010*
 - 19 - Soirée-débat autour du livre « Laissées pour mortes, Le lynchage des femmes de Hassi Messaoud »
 - 20 - Brochure : La percée de la mouvance masculiniste en Occident
 - 21 - Brochure : Un mouvement contre les femmes. Identifier et combattre le masculinisme
 - 22 - Pièce de théâtre : Aime/moi
-

ACTIONS

1 - Rassemblement pour la réouverture du Centre d'IVG de Tenon

**Rassemblement
pour la réouverture du Centre d'IVG de Tenon
avec les moyens humains et techniques nécessaires
samedi 3 février
11h place Gambetta Paris20**

Nous sommes un collectif unitaire du XX^{ème} mobilisé pour la réouverture du centre d'IVG de l'hôpital Tenon. Nous regroupons des militantes et des militants de l'Association pour les Droits

des Femmes du 20^{XXème}, et d'AC, d'APEIS, d'Alternative Libertaire, Attacc XXème, la CADAC, la FASE, Femmes libres, Femmes Solidaires, la LDH XXème, le MRAP, le NPA, le Planning Familial, Pluri-elles Algérie, le PCF, le PG, les syndicats CGT et SUD- Santé Sociaux Tenon, les Verts et CGT ville de paris, fédération SudSanté Sociaux.

Nous organisons des actions pour la réouverture du centre IVG de Tenon, comme par exemple l'occupation du centre de Tenon pendant une matinée. Nous contacter : assodroitsdesfemmes20@laposte.net, Maison des associations, 55 rue Frederick Lemaistre, XX^{ème}

Le Centre d'IVG de TENON a fermé en juillet dernier, sans qu'aucune information n'ait été donnée à la population du 20^{ème}. C'est le troisième qui ferme à Paris en une année. Un quatrième est menacé. C'est la galère pour les femmes de l'Est parisien, qui voient les délais d'attente s'allonger (33 semaines aujourd'hui en région parisienne) et les conditions d'accueil se dégrader....

Pourquoi e retour en arrière pouru n droit inscrit dans la loi depuis 979 ?

Pour le gouvernement et l'administration hospitalière, il s'agit de rentabiliser l'hôpital par des regroupements des structures qui - sous couvert d'efficacité - se traduisent par autant de restrictions budgétaires, d'économies de moyens et de personnel, au détriment de notre santé. Cette gestion libérale touche de plein fouet les centres de Planning et d'IVG des hôpitaux publics, considérés comme non rentables. Notre lutte pour la réouverture du Centre de Tenon a conduit la direction de l'hôpital à mettre en place une antenne d'orientation des femmes vers d'autres hôpitaux avec des vacances à temps partiel de 2 infirmières retraitées ...

Non, Madame le Maire du XXè, il ne s'agit en rien de la réouverture du Centre de planning familial de Tenon comme vous l'avez prétendu dans un communiqué ! Il s'agit seulement de faire suivre aux femmes «le parcours fléché » cher à la direction des hôpitaux : St Antoine où le centre d'IVG et la maternité sont d'ailleurs menacés, rousseau, la Salpêtrière....

Le compte n'y est pas ! Et pour l'avenir ? : L'AP-HHP nie une baisse de l'offre de soins, parle de transfert, c'est-à-dire de « regroupement de moyens humains et techniques ». Elle prévoit la constitution de 12 groupes hospitaliers disposant chacun d'un centre d'IVG. En bonne arithmétique cela signifie que de 2009 à 2012, les centres d'IVG seront passés de 18 à 12 !

Parallèlement, l'AP-HP annonce la suppression de 3500 postes d'ici à 2012. Quels seront dans ces conditions l'accueil et les soins réservés aux femmes.

Participez aux initiatives pour gagner, comme à Lyon, la réouverture de tous les centres IVG de Tenon et d'Île de France. Nous ne voulons pas d'usines IVG. Nous ne voulons pas d'une situation où les riches pourraient s'offrir une clinique privée ou aller à l'étranger, les autres restant face à « la débrouille » au risque de mettre en danger leur santé ! Nous voulons des centres de proximité qui rassemblent accueil, conseils, planification familiale, IVG.

Signez la pétition du collectif unitaire! : jesigne.fr/ppour-lle-mmaintien-ddu-ccentre-iivg-tenon

2 - Réunion pour soutenir le maintien du centre IVG de St Antoine

Jeudi 18 février à 20h à la Mairie du 12^{ème} pour le maintien de la Maternité Niveau 2 à l'Hôpital Saint-Antoine

3 - Manifestation pour la régularisation des travailleuses et des travailleurs sans papiers

Samedi 13 février 14h30

Manifestation pour la régularisation des travailleuses et des travailleurs sans papiers.

Montparnasse/siège du Medef

Le 13 février 2010, cela fera quatre mois que plus de mille travailleuses et travailleurs sans papiers se sont mis en grève pour obtenir du gouvernement une circulaire de régularisation administrative

permettant le rétablissement de leurs droits en tant que travailleurs. Très vite ils ont été rejoints par des milliers d'autres pour, fin novembre, être au nombre de six mille ayant en poche leur carte de grève travaillant dans et pour 2093 entreprises réparties dans une quarantaine de départements. Ce mouvement fait suite à celui de 2008 qui, s'il avait permis la régularisation de 2800 travailleuses et travailleurs, avait fini par buter sur l'arbitraire préfectoral le plus total faute de pouvoir maintenir un rapport de force constant et permanent.

Conscients de cette situation de blocage, onze organisations syndicales et associations s'adressaient le 1er octobre 2009 au Premier ministre pour soutenir la revendication d'une circulaire de régularisation des travailleurs sans papiers définissant des critères simplifiés, améliorés, harmonisés et garantissant une égalité de traitement entre les salariés quels que soient leur entreprise et leur département et nationalité.

Si le Ministère de l'Immigration a été chargé de tenir avec les organisations syndicales signataires de la lettre au Premier ministre, quatre réunions de travail sur le sujet, il a fini par « botter en touche » en promulguant une circulaire le 24 novembre 09 sans rapport avec les discussions engagées mais qui, en outre, renforce l'arbitraire préfectoral. Logique de la part d'un Ministère dont le « coeur de métier » n'a rien à voir avec le règlement de la situation sociale de salariés ! Logique qu'il ait du mal à intégrer une réalité incontournable : celle des métiers les plus pénibles et les plus mal payés puisque les contrats entre donneurs d'ordres et sous-traitants sont régis par la loi du moins-disant, celle des travailleurs des petites entreprises où les garanties sociales sont inférieures à ce qui prévaut dans les grands groupes, celle des intérimaires considérés comme la "dernière roue du carrosse", celle des femmes travaillant dans l'aide à la personne ... Réalité économique et sociale de tous ces secteurs dits "non délocalisables" où sont embauchés de façon déclarée ou non les travailleurs sans papiers.

Assez de faux fuyants, de réponses dilatoires et de silences obstinés ! Nous ne voulons pas de salariés sans droits dans les entreprises de notre pays ! Il est maintenant urgent que les décideurs politiques reconnaissent une bonne fois pour toutes qu'il s'agit là d'un conflit du travail. Il est plus que temps que le patronat et les organisations syndicales de salariés puissent s'asseoir autour d'une table et reprennent le dossier là où le Ministère de l'Immigration l'a laissé. C'est de la responsabilité du Ministère du Travail ! Paris, 6 février 2010 CGT, Union Régionale île de France Cgt, Union Syndicale Solidaires, FSU, Ligue des Droits de l'Homme, RESF, Autremonde, Femmes Egalité, La Cimade, Droits devant...

4 - Pétition pour la suppression du ministère de l'identité nationale

<http://www.pourlasuppressionduministeredelidentitenationale.org>

5 - Une pétition de soutien pour Loubna Ahmed Al Hussein

AFEMCI lance une pétition de soutien pour Loubna Ahmed Al Hussein, journaliste soudanaise qui grâce à son courage a réussi à briser le silence sur l'oppression que subissent les femmes soudanaises. Pour ne pas rester sans agir, AFEMCI adressera la pétition à M. Suleiman Mohamed Mustafa l'ambassadeur Soudanais en France.

Merci de signer la pétition et faite la circuler dans vos réseaux. Nous comptons sur vous.

http://www.afemci.org/?page_id=350>http://www.afemci.org/?page_id=350

MOBILISATIONS

6 - Non aux fermetures de centres CIVG, suite....

- Rappel : Menace sur la maternité et le CIVG de Saint-Antoine à Paris ! Réunion publique Jeudi 18 février à 20h à la Mairie du 12e, Salle des fêtes, 1^{er} étage. (voir N° 150)

7 - Meeting du CNDF pour les élections régionales

Pour le Collectif national pour les Droits des Femmes et ses partenaires, elles vont être l'occasion d'interroger les partis de gauche et d'extrême gauche sur les réponses qu'ils apportent face à une telle situation. Évidemment les régions ne peuvent pas tout mais quelle solidarité mettre en œuvre au niveau régional ? De quelle marge de manœuvre est-il possible de disposer ? A quoi s'engagent les partis en cas de victoire ?

Pour répondre à ces questions, le CNDF organise une réunion publique le mercredi 17 de 19h à 22h30 à la Maison des Associations de la Solidarité (MAS), 10 rue des Terres au Curé

75013 Paris, Métro Porte d'Ivry ou Olympiades

Avec Martine Billard du Parti de Gauche, Marie George Buffet du Parti Communiste, Emmanuelle Cosse et Jean-Vincent Placé des Verts, Michèle Ernis Gauche Unitaire, Anne Hidalgo Parti Socialiste, Anne Leclerc Nouveau Parti Anticapitaliste

8 - Offensive contre l'ordre moral, samedi à Nantes - Mix-Cité Nantes

Rassemblement

Samedi 13 février à 14h00

Place Royale - Nantes

L'ordre moral s'affiche en insulte sur la façade du centre LGBT de Nantes : Le 27 janvier au matin, la façade du centre LGBT de Nantes a été recouverte d'autocollants portant des slogans tels que « eutha-nazi, avortement, mariages homo, la France a le regret de vous annoncer la mort de la famille » signé d'un groupuscule catholique intégriste (mouvement de la jeunesse catholique de France).

L'ordre moral contre attaque : Cette mouvance anti-choix s'illustre depuis plusieurs mois maintenant à travers des présences répétées devant l'église St Nicolas, pour s'opposer au droit à l'IVG. Force est de constater qu'un pas nouveau a été franchi et que les homophobes et sexistes sont désormais à l'attaque. En effet, cette action sur la façade du centre LGBT n'est rien d'autre qu'une démonstration de force.

Sale temps pour l'égalité : IVG, mariage homo, telles sont les cibles de ce groupuscule. Leur action serait sans incidence si le contexte ne leur donnait pas raison. En effet, la réforme Bachelot hôpital territoire menace l'existence de certains centres IVG, rognant ainsi sur le droit effectif à l'IVG sur l'ensemble du territoire. Quelles que soient nos positions de principe sur le mariage, le gouvernement maintient ce qui reste un privilège hétérosexuel, renforçant la hiérarchie entre les sexualités « agréées » par l'état et les sous-citoyenNES. Par ailleurs le conditionnement du changement d'état civil par l'opération condamne de nombreux-es trans à la clandestinité. Enfin et non des moindres, le débat nauséabond sur l'identité nationale a remis au goût du jour un cocktail réactionnaire mêlant nostalgie des villages au clocher d'église et racisme décomplexé...

Riposte contre l'ordre moral : Laisser une telle provocation sans réponse politique forte c'est donner un signe fort à ceux qui veulent s'attaquer à nos droits et notre visibilité que le champ est libre ! Trans, gouines, pédés, féministes, passons à l'offensive !

MIX-CITÉ NANTES, Mouvement Féministe et Mixte pour l'Égalité des Sexes et des Sexualités, Association de Lutte contre le Sexisme, l'Homophobie et la Transphobie

9 - Continuons à soutenir Alicja Tysiac

Alicja Tysiac, jeune femme polonaise, a fait condamner en 2007 l'Etat polonais par la Cour européenne des Droits de l'Homme pour refus d'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Calomniée par l'Église et les médias catholiques, traitée de meurtrière et comparée aux criminels nazis, elle porte plainte en diffamation contre l'hebdomadaire épiscopal à grand tirage « Gosc Niedzielny » («L'Invité du dimanche») et l'archevêché de Silésie.

La Cour polonaise de 1^{ère} Instance condamna le 23 septembre 2009 le magazine et l'archevêché de Silésie à publier des excuses et à verser des dommages et intérêts. L'Église polonaise et l'archevêché de Silésie ont fait appel de la décision du Tribunal. La première audience en appel aura lieu le 19 février prochain à Katowice.

Le comité de soutien d'Alicja Tysiac appelle les ami/es laïques d'Europe entière à écrire des lettres de soutien qui seront versés au dossier du procès ainsi que des courriers aux ambassades polonaises en Europe. Les lettres de soutien doivent être envoyées à l'adresse du Tribunal d'Appel avec la mention :

Alicja Tysiac contre Gosc Niedzielny, sygn. akt I ACa 790/09, Sad Apelacyjny, Al.W.Korfantego, 117/119, 40-156 Katowice, Pologne

Pour toute information, contacter Monika Karbowska (IFE France) :

mkarbowska@free.fr > mkarbowska@free.fr

TEXTES

10 - La prise en charge des IVG inscrite dans les plans régionaux de santé - Renée Carton
Roselyne Bachelot a reçu ce mardi le rapport très attendu sur la prévention et la prise en charge des grossesses non désirées. Elle a annoncé immédiatement plusieurs « mesures phares ».

LE RAPPORT de l'Inspection des affaires sociales, entrepris en 2008, avait pour but de faire un état des lieux et d'évaluer les politiques mises en œuvre à la suite de la loi du 4 juillet 2001, qui, notamment, assouplissait le régime d'autorisation parentale pour les mineures et allongeait le délai légal à 14 semaines d'aménorrhée.

Le rapport, ainsi que le résumé un communiqué du ministère de la Santé, montre que les objectifs d'amélioration portés par la loi sont en partie atteints, avec un délai moyen de prise en charge des IVG de 7 jours, proche des recommandations, une utilisation des IVG médicamenteuses de plus en plus importantes (la moitié des IVG en 2007) et une couverture contraceptive très étendue en France. Mais des inégalités territoriales persistent, avec des délais supérieurs à 15 jours dans un établissement sur 20 et un manque d'information persistant sur la sexualité et la contraception.

Il faut ajouter, ce que souligne la mission de l'IGAS, que le nombre d'IVG se maintient autour de 200 000 par an, que le niveau des échecs contraceptifs est préoccupant (72 % des avortements sont réalisés chez des femmes qui étaient sous contraceptifs) et que « *la place de l'IVG dans le système de soins n'est pas encore normalisée* ».

La ministre de la Santé entend y remédier, en inscrivant la prévention des grossesses non désirées et la prise en charge de l'IVG comme une composante à part entière de l'offre de soins et de prévention en demandant aux agences régionales de santé d'inscrire obligatoirement un axe « prévention et prise en charge des grossesses non désirées » dans les plans régionaux de santé. La tarification des IVG chirurgicales devrait par ailleurs être revalorisée cette année d'au moins 10 %. En ce qui concerne la prévention, le réseau des centres de planification et d'éducation familiale sera renforcé dans tout le territoire. Et dans les zones dépourvues de tels centres, un accès gratuit et anonyme à la contraception devrait être mis en place pour les mineurs auprès de professionnels de santé volontaires. La loi HPST (Hôpital, patients, santé et territoires), est-il rappelé, prévoit l'extension de la liste des professionnels et des structures pouvant prescrire ou renouveler les contraceptifs.

Le rapport de l'IGAS peut être consulté ou téléchargé sur le site du ministère de la Santé, www.sante-sports.gouv.fr.

11 - Propos de l'interdiction du film « le baiser de la lune » - communiqué MFPPF

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, Votre décision d'interdire la diffusion du film à visée pédagogique « le Baiser de la Lune » -film d'animation destiné aux élèves de CM1-CM2 leur permettant d'aborder les relations amoureuses entre personnes de même sexe - nous surprend et nous indigne. Le Planning Familial qui revendique et qui agit pour que chacune et chacun puisse vivre sans contrainte ni discrimination une sexualité choisie et épanouie, intervient massivement en éducation à la sexualité en milieu scolaire, remplissant ainsi une mission reconnue officiellement par l'Education Nationale.

L'âge des élèves a été invoqué pour justifier cette interdiction. Nous pensons au contraire que l'école élémentaire est un moment idéal pour aborder ces questions ! L'éducation à la sexualité ne peut, ne doit pas commencer seulement à l'adolescence. Le rapport à l'autre, le respect des différences, le questionnement des normes sont autant de thèmes qu'il est essentiel d'aborder dès l'école primaire.

L'objectif de ce court-métrage étant, l'ouverture au dialogue quant aux différences de toutes sortes dont l'orientation sexuelle fait partie, il ne nous semble en aucun cas prématuré d'aborder, avec des éducateurs ou éducatrices formé-e-s, cette différence là auprès d'enfants de 10-11 ans. Comprendre n'est pas inciter. Pas plus que l'éducation à la sexualité n'est un encouragement à avoir des relations sexuelles, l'information sur l'homosexualité n'est une incitation à avoir des pratiques homosexuelles !

L'interdiction de ce film pédagogique nous interpelle sur les normes qu'elle semble nous imposer dans cette démarche éducative. Pouvons-nous faire de l'éducation à la sexualité en passant sous silence les différentes formes sous laquelle elle peut être vécue ? L'éducation à la sexualité doit-elle être la promotion du modèle idéal « un homme, une femme s'unissant pour procréer » ?

Le Planning Familial constate chaque jour sur le terrain que les tabous, les préjugés et le rejet vis-à-vis de l'homosexualité et des personnes homosexuelles sont extrêmement vivaces, notamment en milieu scolaire. Ils entraînent souffrance, violences, discriminations, prises de risque voire tentatives de suicide. Si l'homosexualité est un tabou à l'école, ne nous étonnons pas que l'homophobie soit aussi présente dans notre société. La mission de l'école devrait être de promouvoir les actions éducatives comme "Le baiser de la Lune", et non de les interdire. La lutte contre les discriminations devrait être au coeur des missions de l'école. Nous vous demandons de revenir immédiatement sur votre décision et attendons les réels moyens pour appliquer partout et pour toutes et tous la loi de 2001 relative à l'éducation à la sexualité, gage "d'une véritable éducation à la citoyenneté".

Contact : MFPPF : 0148072910 / communication@planning-familial.org

12 - «Beaucoup de femmes se retrouvent enceintes alors qu'elles prennent la pilule» -

Interview Martine Nawrat, animatrice MFPPF Paris par Marie Piquemal

Martine Nawrat revient sur le rapport remis aujourd'hui à la ministre de la Santé, pointant entre autres les «échecs de la contraception». «Le vrai problème, c'est le manque d'information», rétorque-t-elle.

La diffusion massive de la contraception n'a pas fait diminuer le nombre des interruptions volontaires de grossesse (IVG), qui se maintient aux environs de 200 000 par an. C'est le constat paradoxal que dresse aujourd'hui l'inspection générale des affaires sociales (Igas) dans son rapport remis à la ministre Roselyne Bachelot. Sur le terrain, Martine Nawrat, animatrice au planning familial à Paris, n'est pas du tout surprise par cet état des lieux.

* 72 % des femmes qui recourent à une interruption volontaire de grossesse étaient sous contraception. Ce chiffre, pioché dans le rapport, est effarant... : Non, il correspond à une réalité

quotidienne. Tous les jours, au planning, on voit arriver une femme au moins qui est tombée enceinte alors qu'elle prenait la pilule.

* *La pilule n'est donc pas un moyen de contraception sûr ?* : Si, mais à condition de bien l'utiliser. A commencer par ne pas l'oublier. Des femmes viennent nous voir catastrophées. Elles prennent la pilule depuis cinq ou dix ans, l'oublient un jour en se disant « c'est pas grave, je la prend depuis tellement longtemps ». Et paf, elles se retrouvent enceinte... Autre classique : après une rupture amoureuse, la femme ou la jeune fille arrête la pilule. Puis le copain revient et ils oublient qu'elle n'est pas protégée. Ce rapport de l'Igas a le mérite de rappeler que tout le monde est concerné. Aujourd'hui, l'avortement est montré du doigt, les femmes s'entendent dire "maintenant avec tous les moyens de contraception... il suffit de prendre ses précautions". On se rend compte que ce n'est pas si simple...

* *La pilule est le mode de contraception le plus répandu, représentant près de 60 % de la couverture contraceptive. Faut-il préférer d'autres moyens, comme le stérilet, l'anneau ou le patch qui évitent une prise quotidienne et donc le risque d'oubli ?* : Pas forcément. Le meilleur contraceptif est celui que la femme choisit. Certaines ne supportent pas l'idée d'avoir un stérilet ou un anneau dans le corps, d'autres y voient un confort. Tout dépend, il n'y a pas de règle. Mais pour s'approprié un moyen de contraception, encore faut-il pouvoir faire son choix...

* *Que voulez-vous dire ?* : Encore faut-il être bien informée. On le constate tous les jours : les femmes -tout âge et catégorie sociale confondus - manquent d'information. Au Planning familial, nous avons mis en place des «accueils collectifs». On reçoit les femmes par petit groupe pour leur présenter les différents modes de contraception. Et répondre à des questions simples : que faire quand on oublie la pilule ? Rappeler des règles de base : si vous vomissez, même trois heures après avoir pris la pilule, vous n'êtes pas protégée. Ou lutter contre des idées préconçues : "non, il n'est pas dangereux de mettre un stérilet avant d'avoir eu un enfant".

**Roselyne Bachelot déclarait ce matin vouloir «mettre le paquet» dans l'éducation sexuelle à l'école. C'est une bonne chose ?* : Qu'elle commence à appliquer les textes qui existent déjà ! Une circulaire ministérielle prévoit que les animateurs du Planning Familial interviennent trois fois par an à l'école... On en est loin dans la réalité. Nous, à Paris, on se bat pour y aller au moins deux fois dans l'année. Et je ne suis pas sûre que la situation ne soit mieux dans les autres académies...

**Que proposez-vous ?* : Il faut multiplier les campagnes d'information, à tous les niveaux : pour les jeunes bien sûr, filles et garçons. Mais aussi les femmes mûres... Cela passe par le gynécologue mais aussi le généraliste. Les professionnels doivent prendre le temps d'expliquer, de conseiller. Il est souhaitable aussi que tous les modes de contraception soient remboursés par la Sécurité sociale. On voit trop de femmes prendre une pilule (remboursée pour certaines) par défaut.

13 - Violences : la double peine des femmes étrangères - Le Monde 09.02.10

François Fillon, le Premier ministre, a désigné le 25 novembre 2009 la lutte contre les violences faites aux femmes "grande cause nationale 2010". On ne peut que se réjouir de voir ce problème si longtemps tu être enfin pris en compte par les politiques. On s'en réjouirait d'autant plus si les mesures de protection annoncées pouvaient s'appliquer à toutes les femmes, sans discrimination. Malheureusement, dans ce "combat universel", tel que le décrit François Fillon, contre les violences faites aux femmes, les plus fragiles d'entre elles, parce qu'étrangères, ont été une fois de plus ignorées.

Après des années de lutte contre les violences faites aux femmes et pour l'accès à leurs droits, ces droits sont encore déniés aux femmes étrangères. Le problème est pourtant loin d'être marginal. De nombreuses femmes trouvent le courage, la volonté, la force pour résister, se battre, fuir ! Fuir leur mari, leur pays, leur proxénète ou le poids des traditions, selon qu'il s'agisse de violence conjugale, d'exploitation sexuelle, de mutilation, d'esclavage moderne ou de privation de

liberté. Or, pour nombre d'entre elles, le calvaire ne prend pas fin avec l'éloignement de la source de violences. Loin de leur proposer un refuge, la France ajoute trop souvent une violence administrative à celles déjà subies par ces femmes. Pouvons-nous rester aveugles aux drames que ces femmes, que nous côtoyons au quotidien, ont subis ou qu'elles subissent encore ?

Pour celles qui vivent en France, parfois venues au titre du regroupement familial ou mariées avec un ressortissant français, leur statut dépend le plus souvent de leur situation conjugale. Quitter un conjoint violent, c'est risquer de perdre son titre de séjour, son logement, son emploi, la garde de son(ses) enfant(s). Fragilisées physiquement et psychologiquement, menacées d'expulsion à tout moment, elles quittent l'enfer brûlant des voies de fait pour celui, glacé, de l'inhumanité administrative.

Quant aux demandeuses d'asile, le fait d'être persécutées en tant que femmes n'est pas un motif suffisant pour obtenir le statut de réfugié, car ces persécutions ne sont pas considérées comme liées à des faits politiques, même dans les cas de transgression des normes sociales.

Basculer dans l'illégalité : Les lois qui régissent la situation des femmes étrangères en France ont été promulguées pour les protéger, non pour les accabler par une interprétation restrictive qui les fait basculer dans l'illégalité, avec tous les dangers que cela comporte. Rajouter la violence administrative à toutes les violences déjà subies, c'est intolérable, indigne d'un pays qui se dit celui des droits de l'homme mais oublie trop souvent la majuscule. "A chaque femme martyrisée dans le monde, je veux que la France offre sa protection, en lui offrant la possibilité de devenir française", avait promis le candidat Nicolas Sarkozy en 2007.

Une proposition de loi renforçant la protection des victimes, la prévention et la répression des violences faites aux femmes vient d'être déposée à l'Assemblée. Aujourd'hui que le candidat est devenu président en exercice, nous lui disons : chiche !

Que la France s'engage réellement pour protéger les femmes étrangères victimes de violences !

Agnès B., styliste ; Françoise Héritier professeur au Collège de France ; Marjane Satrapi, auteur de bandes dessinées ; Françoise Seligmann, présidente de la Fondation Seligmann et présidente d'honneur de la LDH.

14 - Solidarité avec le mouvement des femmes en Iran - Pétition

En Iran, le mouvement des femmes est, depuis ces trente dernières années, à l'avant-garde de la lutte pour la démocratie. Comme les discriminations sexistes sont en lien étroit avec d'autres discriminations : sociales, politiques, religieuses et ethniques, la résistance pacifique des femmes, leur lutte contre les violences et les discriminations impactent de manière conséquente le développement des mouvements démocratiques au sein de la société iranienne. Depuis de nombreuses années, avec l'organisation de différentes campagnes et leurs revendications pour l'égalité, les femmes iraniennes marchent sur le chemin de la liberté. Dans ce processus, elles subissent la répression : insultes, violences, arrestations et emprisonnements. Nombreuses sont celles aujourd'hui emprisonnées.

Huit mois se sont écoulés depuis la dernière élection présidentielle en Iran et les contestations populaires qui en ont découlé. Pendant ce temps, dans un contexte de répression permanente, le mouvement pour les droits citoyens s'est développé, avec la présence massive et accrue de jour en jour d'hommes et de femmes. Les mouvements de la société civile tels que le mouvement des femmes, le mouvement étudiant, le mouvement ethnique et ouvrier ont fait le lit de cette révolte populaire.

A mesure que le mouvement pour la démocratie s'étend, la répression étatique se renforce. La répression contre les militant-es civiques et politiques iraniens/es s'amplifie au moyen de violences psychologiques, physiques et sexuelles, d'arrestations, d'insultes, de lourdes sanctions

d'emprisonnement et d'exécution. Aujourd'hui, des dizaines de militant-es féministes, d'acteurs d'autres mouvements de la société civile et d'acteurs politiques ont été arrêtés ou emprisonné-es et lourdement condamné/es. Chaque jour, la liste noire des victimes de la répression s'allonge de nouveaux noms. Parallèlement aux arrestations toujours plus nombreuses de féministes et d'autres femmes actives dans le mouvement populaire, de nouvelles lois encourageant les discriminations sexistes sont en train d'être votées.

Au moment du 30^e anniversaire de la Convention internationale pour l'élimination des discriminations envers les femmes (CEDAW) que l'Iran n'a pas signée, nous vivons, dans ce même pays, le 30^e anniversaire de l'affirmation des discriminations sexistes prônées par la Charia. Au seuil de Pékin + 15, en mars 2010, l'Iran n'a accompli aucun de ses engagements internationaux pour l'élimination des discriminations envers les femmes.

Dans ce contexte très sensible, le développement de la solidarité internationale envers les féministes, les femmes et les hommes qui défendent la liberté et l'égalité nécessite aussi un soutien massif envers le mouvement pour la démocratie en Iran. Les mouvements de la société civile pour la citoyenneté sont en dialogue avec les Iranien/nes et les peuples du monde entier depuis des années. En présence d'une censure totale, ils sont devenus leurs propres médias pour appeler les défenseurs de la liberté et de l'égalité à les soutenir et à être solidaires.

Invitation des féministes, des groupes et des réseaux de femmes pour agir en solidarité avec les femmes iraniennes

Pour mettre fin aux violences et à la répression en Iran, nous, féministes iraniennes, demandons à toutes les féministes d'être solidaire du mouvement des femmes en Iran et le mouvement populaire pour la citoyenneté démocratique. A cette fin, nous vous demandons d'organiser en mars 2010, dans tous les pays du monde, des actions de protestation qui revendiquent le « Changement pour la liberté et l'égalité ».

Pour signer :

http://irangenderequality.com/index.php?option=com_content&view=article&id=5&Itemid=6

15 - Iran, Déclaration WLUML sur l'arrestation de l'avocat de Maryam Ghanbari

Dans la matinée du lundi 8 Février, 3 heures, heure locale, Maryam Ghanbari, a 27 ans, avocat et ancien membre actif de Meydaan Field (Femmes), a été arrêté à son domicile de Téhéran par cinq agents de sécurité iraniens, selon son avocat, Mina Jafari. L'emplacement dans lequel Mme Ghanbari a été prise et où elle est actuellement détenue est inconnu, ainsi que toute inculpation formelle, elle pourrait être confrontée. Mme Ghanbari a été très active dans le Mouvement national des femmes les luttes contre le projet d'une loi nouvelle famille qui comprend les lois sur le divorce, les contrats à terme mariage pour les hommes, la garde des enfants, et une législation qui permettrait à un homme de prendre une deuxième épouse sans l'autorisation de la première dans certaines circonstances. Elle fait également partie du Réseau avocats bénévoles, qui est un service juridique volontaire pour les femmes vulnérables.

Femmes sous lois musulmanes (WLUML) - International Solidarity Network est gravement préoccupé d'entendre parler de la détention arbitraire d'un autre membre du mouvement des femmes en Iran, et exige la libération immédiate de Mme Ghanbari, ou les garanties qu'elle recevra une foire du procès et ne pas être soumis à aucune forme de torture ou de traitements dégradants. WLUML réitère sa condamnation de la récente vague d'arrestations de militants des droits des femmes. En solidarité avec les femmes iraniennes, WLUML exige la fin de la violence dirigée par l'État et la répression, ainsi que la libération immédiate de tous les détenus politiques en Iran. Comme le souligne le Janvier 2010 »Appel à la solidarité: la liberté et l'égalité des genres en Iran', "La discrimination entre les sexes recoupe avec d'autres formes de subordination - qu'elles soient fondées sur la classe, l'ethnicité, l'orientation politique, la religion, et ainsi de suite. Ainsi, la

résistance pacifique des femmes et des hommes dans la défense de l'égalité entre les sexes dans tous les milieux sociaux - juridiques, politiques, culturels, économiques, etc - a profondément influencé le mouvement iranien pour la démocratie. Les femmes iraniennes ont longtemps réclamé la liberté et l'égalité entre les sexes, elles ont eu recours à la fois individuelle et les stratégies de groupe, a lancé diverses campagnes, et affronté les outrages, menaces, arrestations et l'emprisonnement dans le processus. Beaucoup de ces femmes sont actuellement en prison. ».

L'État iranien, en tant que membre de la communauté internationale et les Nations Unies, est tenu de respecter ses engagements internationaux et devrait respecter le droit international pour assurer que tous les manifestants arrêtés subissent un procès équitable et transparent.

9 Février 2010 - Femmes sous lois musulmanes - Bureau international de coordination

16 - Les droits des femmes afghanes ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel d'une « réconciliation » avec les Talibans

Mme Michèle André (soc., Puy-de-Dôme), présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, partage totalement l'inquiétude que reflète la résolution, adoptée le 25 janvier dernier, par les 200 organisations de défense des droits des femmes et de la société civile afghane.

Elle rappelle que les femmes et la défense de leurs droits fondamentaux sont souvent les premières victimes d'une négociation avec les forces fondamentalistes les plus rétrogrades, comme l'a montré, dans un passé récent, le douloureux exemple algérien.

Elle invite le gouvernement français à faire preuve de la plus grande vigilance pour que le processus de réconciliation et de réintégration des Talibans, envisagé par le président afghan Hamid Karzaï dans le cadre de la conférence de Londres, ne se réalise pas au détriment des droits humains et plus particulièrement des droits des femmes afghanes.

Elle a donc saisi M. Bernard Kouchner, Ministre des Affaires étrangères et européennes, pour lui demander que la France conditionne son appui politique au processus engagé par les autorités afghanes à un engagement ferme et sans ambiguïté du président afghan de refuser toute remise en question des droits des femmes et notamment de leur droit à l'éducation et à la liberté d'expression.

COLOQUES, MEETING, RÉUNIONS...

17 - Colloque : « Au delà du silence : comment penser la déviance des femmes ? »

Le 15 février prochain le séminaire public de l'équipe « Genre, Travail, Mobilités » du laboratoire CRESPPA accueillera Coline CARDI, sociologue, maîtresse de conférences, université Paris 8

La question de la déviance des femmes reste assez peu explorée en France. La recherche sur les formes les plus visibles ou évidentes du contrôle social (les institutions pénales et carcérales) est à cet égard significative. Hormis quelques travaux spécifiques sur les prisons de femmes (Rostaing, 1997) ou sur la « criminalité féminine » (Cario, 1992), les sociologues se contentent le plus souvent du constat d'une population carcérale à très large majorité masculine. Le présupposé universaliste du droit pénal a été remis en question par des analyses en termes de classes sociales et de race, mais il apparaît, en France, particulièrement rebelle à toute analyse sexuée. Parallèlement, si l'on exclut les travaux sur l'avortement, l'intérêt des recherches féministes pour la déviance des femmes reste marginal, là où depuis plus d'une trentaine d'années, les chercheuses féministes nord-américaines ont largement investi le champ des études juridiques ou criminologiques (Parent, 1998).

S'il est admis sur le plan théorique la valeur heuristique du genre, il est ainsi des terrains sociologiques où elle reste inexploitée. Au-delà de ce constat d'un silence partagé, il convient de se pencher sur le sens d'une telle occultation et de proposer des pistes d'analyse pour penser la déviance des femmes et le contrôle social qui leur est réservé, qui s'actualise entre prison, justice et travail social.

La séance débutera à 14h (jusqu'à 16h30 environ). Lieu : site Pouchet, 59-61 rue Pouchet, à Paris, dans le 17^{ème} arrondissement, (métro : ligne 13, arrêts Brochant ou Guy Môquet ; bus 66, arrêt La Jonquière) , Salle des conférences (rez-de-chaussée)

18 - Café des Femmes Saison 2010

L'association SOUFFLES D'ELLES qui a pour but de "promouvoir, produire et diffuser toute forme d'activité créatrice liée à la libération des femmes dans l'art. Elle s'attache particulièrement à relier l'éthique et l'esthétique pour agir en faveur de l'inscription d'une symbolique nouvelle dans la Cité" (association loi 1901, Journal Officiel du 17 janvier 2004). est heureuse de vous présenter son programme : Nouvelle adresse : L'Hélicon, 99 rue de Charenton 75012 Paris- 01 44 73 44 88, 17-19 heures - métro gare de Lyon (sortir sur le quai ligne 1) ou bus 86 - 87

Thème de l'année : Le Mouvement de Libération des femmes par celles qui l'ont vécu.

- Dimanche 28 Février 2010 : L'émergence du MLF - avec Emmanuèle de Lesseps, Christine Fauré, Liane Mozère

- Dimanche 28 mars 2010 : les premiers journaux : Le Torchon Brûle, Libération des femmes année zéro, Les Cahiers du Grif, Sorcières, Femmes en mouvement... avec : Jacqueline Feldmann, Françoise Collin, Xavière Gauthier,

- Dimanche 25 avril : La liberté sexuelle : autour de «Histoires d'A» avec Marielle Issartel et Charles Belmont, et Anne Querien sur « La difficile frontière entre homosexualité et l'hétérosexualité » .

- Dimanche 30 mai : Créatrices - Cinéma, arts, vidéo : Musidora, Videa, les plasticiennes : avec Raymonde Arcier (pour ses collages et tricotages géants), Diana Quinby, pour sa thèse sur «femmes et art», Anne-Marie Faure-Fraisse, Françoise Flamand pour Musidora.

- Dimanche 20 juin : la révolution spirituelle et symbolique des femmes, avec Roseau Grange, Florence Rochefort, Rosy Braidotti.

La présidente : Marie-Jo Bonnet

19 - Soirée-débat autour du livre « Laissées pour mortes, Le lynchage des femmes de Hassi Messaoud »

IFE et la WICUR vous invitent à une soirée-débat autour du livre « Laissées pour mortes, le lynchage des femmes de Hassi Messaoud le vendredi 19 février de 19h à 21h à la Maison des Associations du 11ème Arrondissement, 8 rue du Général Renault, 01 55 28 35 90 , M° St Ambroise, Avec la présence amicale de Chérifa Kheddar

Pour des questions d'organisation veuillez réserver sur : allalou@free.fr ou appeler le 06 18 48 68 16

Le 13 juillet 2001, à Hassi Messaoud en Algérie, près d'une cinquantaine de femmes sont torturées et violées par les hommes de la ville. Base pétrolière située au sud de l'Algérie, Hassi Messaoud attire une population très précaire, à la recherche de moyens de subsistance, dont de nombreuses femmes, seules, divorcées avec ou sans enfants s'y installent dans les années 90. Le travail y est en abondance. Vivant en marge du reste des habitants de la région, les récentes arrivantes s'acclimatent peu à peu, tissent une solidarité entre elles et vivent en toute autonomie. Elles sont rapidement mal vues et harcelées dans la rue. Des remarques, des insultes, puis un soir, l'appel à l'expédition punitive par l'imam met le feu aux poudres. Galvanisés par ce discours rageur, 300 à 500 hommes s'empressent de punir les « fornicatrices » ainsi désignées. Ratissé méthodiquement,

le quartier des femmes est saccagé. Les exactions durent la nuit entière. Au lendemain, les faits sont relatés par la presse. Un quotidien largement diffusé dans le pays, El Khabar, les présentent comme des prostituées. Méprisées par les habitants et reniées par leurs familles, les victimes se résignent à oublier ce cauchemar. Sauf deux d'entre elles qui s'y refusent et vont jusqu'au bout de tous les procès. Elles s'appellent Fatiha et Rahmouna. De leur naissance à celle de leurs enfants, en passant par leurs mariages et leurs divorces, elles relatent une vie de souffrances. Qu'il s'agisse du père, du mari ou du frère, la misogynie est de mise. Ce courageux témoignage est un pas de plus pour l'amélioration de la condition des femmes dans le monde.

LECTURES , CINEMA, SORTIES...

20 - Brochure : La percée de la mouvance masculiniste en Occident

Extrait : « La description de l'avancée du mouvement masculiniste fait peur. On a bien le sentiment d'entrer dans une ère très difficile pour les femmes et pour les filles... Ainsi, parce que l'opinion répandue est que les femmes ont obtenu tout ce qu'elles voulaient et même au-delà, voici que nous amorçons une période de régression ».

0.5 euros pour 20 pages.

Lire/télécharger sur internet ici : <http://lgbti.un-e.org/spip.php?article50>

21 - Brochure : Un mouvement contre les femmes. Identifier et combattre le masculinisme

Résumé : « Des origines du masculinisme, au développement de ce mouvement au québec et au pays des droits de l'homme, cette brochure présente les différentes facettes d'un mouvement réactionnaire de plus en plus influent... ».

En format papier économique, elle revient à 2 euros. Vu le volume de pages, elle a été divisée en trois parties indépendantes (44pages_40pages_44pages).

Vous pouvez aussi la retrouver sur internet ici : <http://lgbti.une.org/spip.php?article46>

Il y a quelques extraits de la brochure en ligne et les pdfs à télécharger, format lecture à l'écran ou format brochure à imprimer.

22 - Pièce de théâtre : Aime/moi

C'est un spectacle abordant la question de la violence conjugale de manière poétique, drôle et bouleversante... Durée : 1 h 05, au Ciné 13 Théâtre, Les lundis 15, 22 février 2010 à 20h, 1 Avenue Junot - 75018 Paris M°Lamarck-Caulaincourt. Aime /moi est un chassé-croisé entre présent et passé : une femme tente d'échapper à ses souvenirs, un couple se déchire. «Lui» est peintre-photographe, « Elle » est son inspiration. Amour passionnel et création se confrontent jusqu'à les détruire. Ce spectacle pluridisciplinaire mêlant texte, photo, vidéo, peinture et danse, aborde la question de la violence conjugale et l'Art de manière poétique.

Dossier de presse, photos et vidéo sur www.collectifdebats.com

Réservations* : au Ciné 13 théâtre 01 42 54 15 12 et <http://www.cine13-theatre.com/>